

**EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS  
DU CONSEIL MUNICIPAL  
Séance du 23 novembre 2023**

Nombre de conseillers municipaux en exercice = 24 ; de présents = 15 ; de votants = 24

L'an deux mille vingt-trois, le vingt-trois novembre à vingt heures zéro minutes, le conseil municipal de la Commune de QUÉVERT étant assemblé en session ordinaire au lieu habituel de ses séances, après convocation légale, sous la présidence de Monsieur Philippe LANDURE, Maire de QUÉVERT.

**Date de convocation : 17/11/2023**

**Date de publication : 30/11/2023**

PRÉSENTS : Mmes et MM Philippe LANDURÉ, Catherine DENIEL, Sylvie LESNÉ, Mélanie RIO, Éric YGER, Joseph BRAULT, Yannick LUCAS, Didier LESAICHERRE, , Maryam ABOU-MERHI, Clément ROUSSEAU, Bénédicte RUISSEAU, Brigitte JUGUE-FOURNET, Anne CHARRÉ, Jean-Yves ANGER, Antoine DEGUEN

ABSENTS :

ABSENTS EXCUSES : Francis ADNOT (pouvoir à Philippe LANDURÉ) Mélanie DEQUÉ (pouvoir à Sylvie LESNÉ), Françoise LOST-TREMEL (pouvoir à Eric YGER), Nathalie BONNOUVRIER (pouvoir à Maryam ABOU-MERHI), Christophe LECLERC (pouvoir à Mélanie RIO), Arnaud AUBAULT (pouvoir à Joseph BRAULT), Dimitri GÉA (pouvoir à Bénédicte RUISSEAU), Jean-Luc ALLORY (pouvoir à Anne CHARRÉ), Sylvie MEUNIER (pouvoir à Jean-Yves ANGER)

SECRETAIRE DE SEANCE : Joseph BRAULT



**AFFAIRE 2023.071 : RAPPORT D'ACTIVITES DU SDE 22 POUR L'ANNEE 2022**

L'article L. 5211-39 du code général des collectivités territoriales précise que le Président du syndicat doit adresser chaque année, avant le 30 septembre, au Maire de chaque commune membre, un rapport retraçant l'activité de l'établissement.

Le rapport 2022 présente les points suivants :

➤ **Les principaux temps forts de l'année 2022**

➤ **Les élus et les instances**

- un bureau composé d'un Président et de 7 Vice-Présidents
- un comité syndical composé de représentants des communes et des EPCI

➤ **Les travaux conduits en 2022**

1671 opérations, pour un montant total de 30 762 179 €. Pour le secteur de Dinan, 325 opérations, représentant un montant de travaux de **7 177 260 €**, répartis de la manière suivante :

- Effacements : 332 136 € (contre 1 198 315 € en 2021)
- Extensions : 1 272 444 €
- Renforcements : 3 719 423 €
- Eclairage public : 1 465 776 €
- Télécoms : 387 480 (contre 607 883 € en 2021)

Le SDE 22 a obtenu 862 830 € d'aides financières dans le cadre du Plan de Relance du FACÉ (Fonds d'Amortissement des Charges d'Electrification). Ces crédits ont été affectés à des travaux de renouvellement électrique sur 7 communes.

Le SDE 22 est par ailleurs lauréat de Lum'Acte, un programme qui a pour but de structurer la compétence éclairage public, avec une aide accordée de 168 847 € portant sur les volets suivants :

- La mise en place d'une charte « éclairage public et biodiversité »
- La rédaction d'un cahier des charges et de préconisations
- La rédaction d'une trame de type Schéma Directeur d'Investissement et d'Aménagement
- L'amélioration des bilans techniques et énergétiques des ouvrages

La SEM Energies 22 a notamment vu la mise en service des stations GNV de Quévert et de Trégueux en 2022, ou encore celle de la centrale photovoltaïque de Ruca.

Enfin, le SDE 22, Enedis et EDF ont signé le 16 décembre 2022 le nouveau contrat de concession, d'une durée de 30 ans, pour le service public du développement et de l'exploitation du réseau de distribution d'électricité et de la fourniture d'énergie électrique aux tarifs réglementés.

Le Conseil municipal,

**PREND ACTE** de la présentation du rapport d'activité du Syndicat Départemental d'Energie 22 de l'année 2022.

**FAIT ET DELIBERE LES JOUR, MOIS ET AN SUSDITS.**

Le Maire,

**Philippe LANDURÉ**

